

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de la Cantal

Registre 1874 N° 12

SIGNALEMENT.

Le Sieur Courchinoux Jean Baptiste

nati f de St. manet

demeurant à id

allant à Madrid

âgé de 46 ans, taille d'un mètre

60 centimètres

cheveux noirs front découvert

sourcils noirs yeux gris

nez moyen bouche moyenne

barbe épil. menton rond

visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :



PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à Aurillac, le 20 février 1874

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

B^{te} Courchinoux

Handwritten signature or stamp running vertically along the right edge of the document.



Le Maire de la Commune de
St. Mamet, soussigné, sur la demande
de M^{rs} Courchinou J^{rs} Baptiste
Domicilié au lieu des Escures de cette
commune.

Considérant, que le dit Courchinou
J^{rs} Baptiste est dans l'intention de se
rendre avec son fils Antonin, âgé de
16 ans à Madrid (Espagne) et qu'il
n'existe aucun motif de nature à lui
faire refuser le passe-pport qui lui est
nécessaire pour accomplir le voyage
qu'il projette, dans des conditions
légalles,

Est d'avis que le passe-pport
qu'il sollicite lui soit délivré.

Signalement du dit Courchinou J^{rs} Baptiste.
Âgé de 46 ans, taille d'un mètre 60 cent. Cheveux
noirs, front découvert, sourcils noirs, yeux gris,
Nez moyen bouche moyenne, Barbe châtain,
Menton rond, Visage ovale, Teint coloré

St. Mamet, le 19 février 1874



Le Maire,

Henri Colson